

(Texte original en allemand)

Monsieur le Conseiller fédéral
Joseph Deiss
Chef du Dpt fédéral de l'économie
Bundeshaus Ost
3003 Bern

Berne, 1er décembre 2005

Procédure de consultation : Politique agricole 2011. Evolution future de la politique agricole

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Par votre courrier du 14 septembre 2005, vous nous invitiez à prendre position sur votre projet de « politique agricole 2011 » et nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous prononcer sur l'évolution future de la politique agricole.

A Remarques générales

En matière de politique agricole, la Suisse se trouve face à de grands défis. Le PDC suisse prend acte avec satisfaction que le Conseil fédéral, par son projet mis en consultation, signale qu'il entend bien relever ces défis et il salue l'orientation donnée par les lignes directrices de ce projet.

Il s'avère toujours nécessaire de fournir de gros efforts dans le secteur agricole afin de ne pas être dépassés par les futures évolutions et de pouvoir toujours maintenir une paysannerie productrice. Il s'agit par conséquent de préparer activement l'avenir.

Des exploitations familiales qui peuvent assurer leur existence grâce à l'agriculture et qui peuvent se développer sur une base économique solide, tel est le point fort du PDC – le parti des familles – en matière de politique agricole. Notre politique doit permettre à ces familles paysannes d'avoir une bonne qualité de vie.

Les cinq axes présentés par le Conseil fédéral constituent la bonne stratégie pour renforcer l'indépendance et la responsabilité des agriculteurs sans pour autant laisser pour compte les paysans en difficulté.

Le PDC s'engage pour une agriculture tournée vers l'avenir et reposant sur des exploitations familiales. Nous sommes attachés sans réserve au mandat constitutionnel et donc aux tâches multifonctionnelles de l'agriculture qui en découlent. La Suisse doit une partie de son bien-être mais aussi son paysage extrêmement bien entretenu à la diversité des travaux fournis par les paysannes et les paysans. Pour de nombreuses branches de notre économie, ce paysage représente la carte de visite de notre pays.

Le PDC salue tout spécialement le fait que cette étape de la réforme 2011 ne touche pas uniquement l'agriculture mais aussi, et dans le but d'accroître la compétitivité des denrées alimentaires suisses au niveau international, les domaines en amont et en aval ainsi que d'autres secteurs économiques y compris le commerce. Il approuve aussi les mesures visant à encourager la création de valeur ajoutée et à soutenir le développement durable du milieu rural en facilitant la différenciation des produits, en rationalisant la promotion des ventes et en soutenant les projets agricoles. Par ailleurs, une simplification des tâches administratives et des contrôles contribue fortement à l'acceptation des mesures et également à une application rigoureuse desdites mesures à long terme.

Le PDC attache une grande importance à ce que l'évolution structurelle nécessaire se fasse à un rythme qui permette aux familles paysannes d'accepter ces mutations. L'évolution structurelle doit adopter un rythme socialement acceptable. Ceci étant, toutes les propositions qui iront plus vite que le rythme donné par le paquet de réformes seront refusées.

Afin que la dégradation des conditions-cadres n'entraîne pas une surcharge excessive pour les exploitations familiales, le crédit-cadre doit être relevé à 450 millions de francs. Le PDC motive cette augmentation comme suit : le supplément pour le lait transformé en fromage doit être réduit à 15 centimes et non à 10 comme proposé (300 millions de francs) et le supplément de non-ensilage doit être maintenu (150 millions de francs).

Le PDC salue le fait qu'à l'avenir l'évolution structurelle doive se faire surtout dans le cadre du changement de génération car cela engendre moins de difficultés sociales.

Sur le principe, il s'agit finalement de préciser que si les conditions-cadres devaient se détériorer davantage qu'on ne peut l'envisager aujourd'hui, d'autres mesures sociales d'accompagnement s'avèreraient alors absolument nécessaires.

B Remarques concernant les différents aspects du projet mis en consultation

1. Réallocation aux paiements directs de moyens financiers affectés au soutien du marché

Sur le principe, le PDC soutient les propositions du DFE relatives à la réallocation aux paiements directs de moyens financiers affectés actuellement au soutien du marché. Les paiements directs seront liés à la production et permettront ainsi à l'agriculture de mieux adapter ses décisions en matière de production à la situation du marché. Concernant leur compatibilité avec la « green box », les paiements directs posent aussi moins de problèmes qu'un soutien du marché. Un autre argument parle en faveur des paiements directs car, contrairement au soutien au marché, ils reviennent directement à l'agriculture sous forme de mandats de prestations et de ce fait leur acceptation est nettement supérieure.

2. Crédit-cadre

Le crédit-cadre proposé dans un premier temps atteint la limite inférieure et ne comporte plus aucune réserve permettant de réagir à d'éventuelles évolutions liées à une plus grande libéralisation du commerce international des denrées alimentaires. C'est pourquoi le crédit-cadre de 450 millions de francs doit être relevé. Ces moyens doivent servir à réduire le supplément pour le lait transformé en fromage à 15 au lieu de 10 centimes comme proposé et à maintenir le supplément de non-ensilage (150 millions de francs).

3. Réductions des coûts de l'agriculture

Le PDC n'est pas satisfait des mesures visant à réduire les coûts qui sont présentées dans les documents soumis dans le cadre de la consultation et il demande des mesures plus étendues et plus adéquates.

Parmi les mesures visant à réduire les coûts, il est frappant de constater que le domaine des importations parallèles n'ait pas été pris en compte. Le PDC est d'avis qu'il y a là une certaine marge de manœuvre pour réduire les charges de l'agriculture. C'est pourquoi nous demandons au Conseil fédéral d'examiner cette question et de présenter des mesures en ce sens ou de fournir des explications dans le cadre du message qui sera soumis au Parlement.

Nous saluons tout particulièrement les propositions faites afin d'optimiser la collecte

des données ainsi que la gestion et la mise à jour de ces données. Une banque de données centrale pour le secteur agricole, sise à l'Office fédéral de l'agriculture, est un instrument tourné vers l'avenir qui permettra aussi de décharger les cantons à long terme. La coordination des contrôles est également un élément important de ce projet. Un meilleur équilibre et une meilleure coordination des contrôles effectués dans l'exploitation agricole afin de vérifier si la législation est rigoureusement appliquée rendent finalement service à l'agriculture. Dans le secteur primaire, ces contrôles doivent si possible être pilotés par l'office compétent mais les institutions privées (label) qui réalisent des contrôles dans les exploitations doivent aussi être associés en conséquence.

4. **Droit foncier rural et droit du bail à ferme agricole**

Concernant la limite de la charge maximale et celle des prix, le PDC est d'avis que ces dernières doivent être maintenues dans le cadre actuel. Ces limites sont des instruments qui ont fait leurs preuves depuis leur mise en place et qui ne doivent dès lors pas être modifiés.

Le PDC attache une grande importance au maintien du principe de l'exploitation à titre personnel. Ainsi, l'agriculture suisse dispose d'un instrument protégeant des spéculations foncières, ce qui favorise le maintien des exploitations agricoles familiales. Ce principe doit absolument être préservé.

Le PDC salue tout particulièrement le fait que la politique structurelle mise sur la génération suivante en cas de cession des exploitations. Cela concerne la remise de l'exploitation agricole et souvent de nouveaux investissements s'en suivent par exemple dans les bâtiments d'exploitation. Le relèvement de la limite définissant l'entreprise agricole de 0.75 UMOS à 1,25 UMOS nous semble toutefois trop important et nous nous engageons pour que cette limite soit fixée à 1 UMOS.

5. **Ecologie**

Dans la perspective d'une agriculture et d'un paysage durables, l'écologie joue à l'avenir aussi un rôle important et ne doit donc pas être perdue de vue. Le PDC comprend que le point fort de cette étape de la réforme porte sur l'amélioration de la compétitivité. Pour autant, aucune mesure ne doit sur le principe constituer un facteur de détérioration écologique. A ce propos, le PDC salue les propositions présentées afin que les exploitations produisant plus de 2.5 UGBF (en région de

plaine) soient toujours contrôlées avec l'instrument qui a fait ses preuves en calculant les éléments nutritifs pour l'ensemble de l'exploitation.

Quant au principe préconisant des simplifications tout en maintenant la qualité, nous considérons qu'il s'agit là d'un objectif très louable. Dans ce contexte, nous saluons tout spécialement le fait que les problèmes régionaux ne seront pas résolus par le biais d'un relèvement général des prescriptions PER mais qu'on entend y parvenir en mettant en place des systèmes incitatifs régionaux ou spécifiques à une branche.

6. Modification de la conception du système des paiements directs

Le projet mis en consultation prévoit de ne pas donner une nouvelle orientation conceptuelle au système des paiements directs. Sur le principe, nous soutenons cette idée.

Le PDC se prononce néanmoins en faveur d'un relèvement du seuil pour l'octroi de paiements directs dans les régions de plaine à 0,4 UMOS. Il s'agirait là d'une mesure adéquate pour délimiter les entreprises exploitées à titre de loisirs.

En revanche, le PDC est d'avis que l'échelonnement des paiements directs vers le haut que nous connaissons actuellement et qui a été biffé suite aux délibérations parlementaires sur le paquet de réformes AP2007, doit être rediscuté. Finalement, nous sommes d'avis que l'effet d'échelle devrait aussi être possible pour la fourniture de prestations d'intérêt général. Cela signifie que l'échelonnement doit être maintenu et que, par rapport au système actuel, un montant de 25 % du montant initial devrait être discuté pour le dernier échelon (275 francs par ha dès le 90^{ème} ha ; conformément aux UGBF).

7. Allocations familiales

Nous saluons tout spécialement la proposition d'introduire aussi des allocations pour enfants indépendamment du seuil de fr. 30'000. Ainsi un grand pas a été franchi afin d'appliquer le principe « un enfant – une allocation ».

C Conclusion

Le PDC soutient les principales orientations de la politique agricole 2011. Afin que l'évolution structurelle soit socialement supportable, il demande toutefois :

-
- un crédit-cadre plus élevé (affecté au supplément pour lait transformé en fromage et au supplément de non-ensilage)
 - le maintien de la limite actuelle de la charge maximale et celle des prix dans le droit foncier rural et droit du bail à ferme agricole
 - des mesures supplémentaires pour réduire les coûts et notamment des clarifications dans le domaine des importations parallèles
 - le relèvement de la limite définissant l'entreprise agricole seulement à 1 au lieu de 1,25 UMOS
 - le relèvement du seuil pour l'octroi de paiements directs dans les régions de plaine à 0,4 UMOS
 - une nouvelle discussion sur l'échelonnement des paiements directs vers le haut.

Nous vous remercions, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs, de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous présentons nos salutations distinguées.

PARTI DEMOCRATE-CHRETIEN SUISSE

Sig.

Doris Leuthard, Conseillère nationale

Présidente

Sig.

Reto Nause

Secrétaire général